

DEC161159DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Céline SCOTE BLACHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon » et nommant Monsieur Olivier BERTRAND en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du .....

Considérant que Madame Céline SCOTE BLACHON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par délégation Alpes du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame Céline SCOTE BLACHON, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5292 intitulée «Centre de recherche en neurosciences de Lyon », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Madame Céline SCOTE BLACHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Céline SCOTE BLACHON est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 04/07/2016

Le directeur de l'unité

Olivier BERTRAND

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional  
du CNRS

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|  
Dépasser les frontières  
Advancing the frontiers

|  
Dépasser les frontières  
Advancing the frontiers